

Canada

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE MELBOURNE, TENUE LE 15 JANVIER 2024 À 19 H 30, À L'HÔTEL DE VILLE, AU 1257, ROUTE 243, CANTON DE MELBOURNE, SOUS LA PRÉSIDENTE DE JAMES JOHNSTON, MAIRE.

Sont présents:

Monsieur James Johnston, maire
Madame Lois Miller, conseillère au siège numéro 1
Monsieur Douglas Morrison, conseiller au siège numéro 2
Monsieur Jeff Garrett, conseiller au siège numéro 3
Madame Audrey Morneau, conseillère au siège numéro 4
Monsieur Daniel Enright, conseiller au siège numéro 6

Également présente:

Madame Cindy Jones, directrice générale et secrétaire de l'assemblée

Absence:

Monsieur Sean Boersen, conseiller au siège numéro 5

Ouverture de la séance et présence:

Monsieur le maire, James Johnston, souhaite la bienvenue à tous les membres présents à cette séance ordinaire du conseil municipal du Canton de Melbourne. La régularité de la convocation et le quorum ayant été constatés par Monsieur le Maire, la séance est déclarée par le conseiller Jeff Garrett régulièrement ouverte.

Sauf indication contraire lors du vote sur une proposition particulière, la personne qui préside la séance ne participe pas au vote sur une proposition.

ORDRE DU JOUR

Séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 15 janvier 2024 à 19 h 30, à l'Hôtel de Ville, au 1257, route 243, Canton de Melbourne, Québec.

Ouverture

1. Ordre du jour
2. Procès-verbal
3. Période des questions

Urbanisme

4. Avis de motion et présentation du projet de Règlement numéro 2024-01, un règlement régissant la construction de rues
5. Avis de motion et présentation du projet de Règlement numéro 2024-02, un règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux
6. CPTAQ - dossiers du mois (0852-86-3333, 0555-82-0274, Domtar)

Administration

7. Correspondances
8. Entrée en vigueur - Règlement no. 2023-09 - un règlement décrétant les modifications nécessaires pour rendre le règlement 2016-03 conforme à celui du gouvernement
9. CSLE - Demande d'aide financière au programme " En Estrie, ça bouge! "
10. Programmation TECQ 2019-2024 – acceptation par le MTQ et le MAMH des modifications à la programmation
11. Dépôt - liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ passés au cours de 2023 avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$

12. Règlement numéro 2023-10, règlement fixant les taux de taxes et les tarifs pour l'exercice financier 2024 en plus de leurs modalités de perception
13. Résolution pour transférer les intérêts du fonds de roulement au compte bancaire
14. Enquête sur les infrastructures publiques essentielles du Canada – données 2022 – diffusion de résultats statistiques confidentiels
15. Ajout d'une semaine de congé non récurrente pour le responsable de voirie en 2024
16. Salaires pour les employés - régulier et saisonnier
17. ADMQ - cotisation 2024
18. Mauvaise créance – Cindy Boisvert – dossier SPAE220919601RM
19. Annulation des taxes 2015 à 2020 – matricules # 1354-55-2681 et 1057-63-0853
20. Therrien Couture Jolicoeur – offre de service pour les dossiers à la cour municipale
21. Infotech – offre – transmission électronique des T4 – R1 par internet
22. Infotech – offre – dossier central pour deux utilisateurs
23. Heritage – offre de service – terminal pour paiement direct
24. JardinPro – proposition de contrat entretien paysager 2024
25. Résolution acceptant un partage des coûts pour la réalisation des plans préliminaires et une estimation des coûts pour le projet de l'éclairage des terrains de soccer au RRHS
26. Demande de contribution financière – Comité Cœurs villageois de Richmond – carte touristique
27. Demande de contribution financière – Village de Kingsbury – projet de terrain de jeu
28. Médaille du Lieutenant-gouverneur du Québec
29. Calendriers 2025
30. Dons & publicités (Club de patinage artistique, Salon du Patrimoine de Cleveland, Club Holstein de Richmond, Étincelle – semaine des enseignants)

Voirie

31. Déneigement 2024 – chemin Lucas
32. Renouvellement du contrat de déneigement sur la route 243 avec le MTQ
33. Appel d'offres concernant le remplacement d'un ponceau sur le chemin Valley
34. Demande d'une offre de service professionnelle – surveillance des travaux de remplacement d'un ponceau sur le chemin Valley
35. Offre de service professionnelle - préparation des plans et devis - Réfection d'une partie du chemin Burrill

Sécurité publique

36. Service de Sécurité incendie de la région de Richmond - calendrier des rencontres 2024

Factures

37. Factures/Bills

Varia

Levée de l'assemblée

Ordre du jour : 2024-01-15, 1 **Attendu que** chacun des membres du conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance, lequel a été lu à haute voix par le maire;

Il est proposé par le conseiller Daniel Enright, appuyé par le conseiller Douglas Morrison que l'ordre du jour proposé aux membres soit adopté en laissant ouvert l'item Varia.

Procès-verbal : 2024-01-15, 2 **Attendu que** tous et chacun des membres de ce conseil ont déclaré avoir reçu, avant ce jour, copie des procès-verbaux du 4 et 7 décembre 2023;

Il est proposé par la conseillère Audrey Morneau, appuyé par le conseiller Douglas Morrison, d'adopter les procès-verbaux du 4 et 7 décembre 2023.

Période de questions : 2024-01-15, 3 Monsieur Pierre Avignon était présent et accompagné de quatre (4) enfants et un parent afin de déposer au Conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne, une chaise des générations, représentant et portant la voix des enfants. Monsieur Avignon se fait porte-parole du projet porté par le mouvement « Mères au front ». Cette chaise rappelle aux élus que le futur des prochaines générations se dessine à travers les décisions prises aujourd'hui. Le conseil accepte la chaise.

Madame Isabelle Nadeau se fait porte-parole d'un groupe de citoyens pour le maintien intégral du zonage agro-forestier dans la zone AF-2. Elle dépose une pétition sur ce sujet. Le conseil accepte la pétition et répond aux questions des citoyens présents.

Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 2024-01, un règlement régissant la construction des rues : 2024-01-15, 4 Le conseiller Douglas Morrison donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement régissant la construction des rues.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

Avis de motion pour le projet de règlement numéro 2024-02, un règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux : 2024-01-15, 5 Le conseiller Daniel Enright donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement numéro 2024-02, concernant les ententes relatives à des travaux municipaux a pour objet :

- D'ASSUJETTIR LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS DE CONSTRUCTION OU DE LOTISSEMENT OU D'UN CERTIFICAT D'AUTORISATION À LA CONCLUSION D'UNE ENTENTE ENTRE LE PROMOTEUR ET LA MUNICIPALITÉ PORTANT SUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX RELATIFS AUX INFRASTRUCTURES ET AUX ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX AINSI QUE SUR LA PRISE EN CHARGE OU LE PARTAGE DES COÛTS RELATIFS À CES TRAVAUX, CONFORMÉMENT AUX ARTICLES 145.21 ET SUIVANTS DE LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME.

Adoption du projet de règlement no 2024-02 un règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux : 2024-01-15, 6 **Attendu que** le conseil municipal peut assujettir la délivrance d'un permis de construction ou de lotissement ou d'un certificat d'autorisation à la conclusion d'une entente entre le promoteur et la Municipalité portant sur la réalisation de travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux ainsi que sur la prise en charge ou le partage des coûts relatifs à ces travaux, conformément aux articles 145.21 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Attendu que les articles 145.21 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) permettent également au conseil municipal d'assujettir la délivrance d'un permis de construction ou de lotissement ou d'un certificat d'autorisation ou d'occupation, au paiement par le requérant d'une contribution destinée à financer tout ou partie d'une dépense liée à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux requis pour assurer la prestation accrue de services municipaux découlant de l'intervention visée par la demande de permis ou de certificat;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Jeff Garrett, appuyé par le conseiller Douglas Morrison et résolu unanimement

- d'adopter par la présente le projet de règlement numéro 2024-02 conformément à l'article 124 de la Loi;

- de fixer au 5 février 2024, à 19 h 15, l'assemblée de consultation publique que le conseil tiendra, à la salle du conseil, sur le projet de règlement.

CPTAQ – dossiers du mois : 2024-01-15 La correspondance relative aux dossiers du mois (0852-86-3333, 0555-82-0274 et Domtar) a été déposée et expliquée par la directrice générale et greffière-trésorière.

Correspondances : 2024-01-15 La liste de la correspondance reçue pour la période du 5 décembre 2023 au 15 janvier 2024, a été remise à chacun des membres du conseil. La correspondance faisant l'objet d'une résolution sera déposée aux archives.

Entrée en vigueur – Règlement no. 2023-09, un règlement décrétant les modifications nécessaires pour rendre le Règlement 2016-03 conforme à celui du gouvernement : 2024-01-15 La directrice générale et greffière-trésorière informe les membres du Conseil que le Règlement no. 2023-09 décrétant les modifications nécessaires pour rendre le Règlement 2016-03 conforme à celui du gouvernement est entrée en vigueur le 16 décembre 2023 à la suite de la publication d'un avis dans la *Gazette officielle du Québec* par le sous-ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Monsieur Nicolas Paradis.

Conseil Sport Loisirs de l'Estrie – demande d'aide financière au programme « En Estrie, ça bouge » : 2024-01-15 La directrice générale et greffière-trésorière informe les membres du conseil que la Municipalité du Canton de Melbourne a reçu une lettre du Conseil Sport Loisirs de l'Estrie confirmant une aide financière d'un montant de 4 000 \$ dans le cadre du programme « En Estrie, ça bouge ».

Lettre d'acceptation - programmation TECQ 2019-2024 : 2023-01-15 La directrice générale et greffière-trésorière informe les membres du Conseil que la programmation des travaux présentée par la Municipalité le 23 novembre 2023 a été acceptée par le Ministère des Transports le 20 décembre 2023 et par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 12 janvier 2024.

Dépôt de la liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ passés au cours de 2023 avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$: 2024-01-15 L'article 961.4(2) du Code municipal prévoit que les municipalités publient, sur son site internet, au plus tard le 31 janvier de chaque année, la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ passés au cours du dernier exercice financier précédent avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

Le conseil prend connaissance de la liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ passés au cours de 2023 avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$, déposé par la directrice générale et greffière-trésorière.

Règlement numéro 2023-10, règlement fixant les taux de taxes et les tarifs pour l'exercice financier 2024 en plus de leurs modalités de perception : 2024-01-15, 7 **Attendu que** la municipalité a adopté son budget 2024 qui prévoit des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

Attendu que l'adoption d'un tel budget nécessite des modifications dans la tarification des services municipaux et du taux de la taxe foncière pour l'année fiscale 2024;

Attendu que selon l'article 988 du Code municipal, toutes taxes doivent être imposées par règlement;

Attendu que selon l'article 981 du Code municipal du Québec, une municipalité locale peut établir le taux d'intérêt applicable aux taxes dont le paiement n'est pas effectué à temps;

Attendu que selon l'article 244.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, une municipalité locale peut, par règlement, imposer un tarif pour financer les services qu'elle offre;

Attendu que selon l'article 250.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, une municipalité locale peut décréter qu'une pénalité est ajoutée à un montant des taxes exigibles;

Attendu que selon l'article 252 de la Loi sur la fiscalité municipale, une municipalité locale peut établir le nombre de versements, la date des versements ainsi que les modalités relatives aux versements échus de la taxe foncière et des tarifs;

Attendu qu'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné à la séance extraordinaire du conseil tenue le 7 décembre 2023 par le conseiller Daniel Enright;

Attendu qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Daniel Enright, appuyé par la conseillère Lois Miller, et adopté à l'unanimité des conseillers :

Que le conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne ordonne et statue par le présent règlement ce qui suit :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 EXERCICE FINANCIER

Les taux de taxes et de tarifs énumérés ci-après s'appliquent pour l'exercice financier 2024.

ARTICLE 3 TAXE GÉNÉRALE SUR LA VALEUR FONCIÈRE

Le taux de taxe foncière générale est fixé à **0,5153 \$ du 100 \$** d'évaluation pour l'année 2024 conformément au rôle d'évaluation en vigueur.

ARTICLE 4 TAXE DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC SUR LA VALEUR FONCIÈRE

Le taux de taxe de la Sûreté du Québec est fixé à **0,0775 \$ du 100 \$** d'évaluation pour l'année 2024 conformément au rôle d'évaluation en vigueur.

ARTICLE 5 TAUX APPLICABLE POUR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO. 2022-04

Le taux de taxe pour le Règlement d'emprunt no. 2022-04, décrétant des travaux de réfection des chemins Baker et d'Ely est fixé à **0,0009 \$ du 100 \$** d'évaluation pour l'année 2024 conformément au rôle d'évaluation en vigueur.

ARTICLE 6 TARIF POUR LE SERVICE D'AQUEDUC

1. Le tarif couvrant les dépenses encourues à la production, au traitement, à la distribution et à l'entretien du réseau d'eau potable, des immeubles desservis par la Ville de Richmond, par

mètres cubes d'eau selon une lecture annuelle du compteur est fixé comme suit:

- Habitation unifamiliale **350 \$**
- Habitation multi-logements: **300 \$ / logement**

2. Le tarif couvrant les dépenses encourues à la production, au traitement, à la distribution et à l'entretien du réseau d'eau potable pour le 1035, route 243 et le 242, chemin Fortier desservis par la Ville de Richmond ayant un compteur d'eau est fixé comme suit:

a) selon la consommation mesurée par trimestre, il est tarifé **0,83 \$ par mètre cube** ou le taux minimum, soit:

Taux minimum
par trimestre

315,40 \$

b) auquel s'ajoutent les coûts de la location du compteur pour le 1035, route 243, selon la taille de l'entrée au compteur, soit:

<u>Loyer du compteur</u> <u>par trimestre</u>	<u>Taille de l'entrée</u> <u>au compteur</u>
--	---

122,25 \$

4"

ARTICLE 7 TARIF POUR LA CUEILLETTE, LE TRANSPORT ET L'ENFOUISSEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

Afin de pourvoir aux dépenses de la cueillette, du transport et de l'enfouissement des ordures ménagères, une compensation est imposée et est prélevée pour l'exercice financier 2024 sur l'ensemble des unités ci-après énumérées du territoire de la municipalité :

- **165 \$** par unité de logement.
- **400 \$** par entreprise agricole enregistrée (EAE) avec bâtiment de ferme.

ARTICLE 8 TARIF POUR LA COLLECTE, LE TRANSPORT ET LE TRAITEMENT DES MATIÈRES RECYCLABLES

Afin de pourvoir aux dépenses de la collecte, du transport et du traitement des matières recyclables de la municipalité, une compensation est imposée et est prélevée pour l'exercice financier 2024 sur l'ensemble des unités ci-après énumérées du territoire de la municipalité :

- **20 \$** par unité de logement.
- **100 \$** pour les industries, commerce et institution (ICI).

ARTICLE 9 TARIF POUR LA COLLECTE, LE TRANSPORT ET LA DISPOSITION DES MATIÈRES ORGANIQUES

Afin de pourvoir aux dépenses de la collecte, du transport et de la disposition des matières organiques, une compensation est imposée et est prélevée pour l'exercice financier 2024 sur l'ensemble des unités dans le périmètre urbain élargi ou à proximité de ce périmètre notamment sur les chemins ci-après énumérés du territoire de la municipalité :

Bellevue	Camping	Cimetière	Colibris	Doyle
Fortier	Garrett	Hirondelles	Hume	Marguerites
Thomas	Tournesol	Ely (entre le 1103 et 1244)		
Route 143 (entre le 80 et 104)		Route 243 (entre le 1055 et 1387)		

- 75 \$ par unité de logement.

ARTICLE 10 TARIF POUR LE SERVICE DE LA VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES

Afin de pourvoir aux dépenses du service de vidange des fosses septiques reliées au règlement 2019-02 « Règlement relatif à la vidange des fosses septiques des résidences isolées », une compensation est imposée et est prélevée pour l'exercice financier 2024 de chaque propriétaire d'immeuble imposable situé sur le territoire de la municipalité et répondant à la définition de « résidence isolée » :

- 110 \$ pour chaque fosse

ARTICLE 11 VIDANGES SUPPLÉMENTAIRES OU HORS PÉRIODE

Des frais d'administration sont exigés à tout propriétaire pour lequel une vidange supplémentaire ou hors période est nécessaire : comprends le coût supplémentaire pour une vidange de ce type, qui sera additionné au coût régulier prévu au contrat de l'adjudicataire responsable de la vidange des boues des fosses septiques.

- 110 \$

ARTICLE 12 FRAIS DE REPRISE POUR UNE FOSSE SEPTIQUE NON DÉGAGÉE

Des frais d'administration sont exigés à tout propriétaire pour lequel un déplacement inutile pour une fosse non dégagée est facturé à la Municipalité par l'adjudicataire responsable de la vidange des boues des fosses septiques.

- 110 \$

ARTICLE 13 TARIF POUR UN PERMIS DE FEU

- 10 \$ par permis de feu

ARTICLE 14 TARIF POUR LA LOCATION DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE

- 125 \$ par activité à l'exception des organismes à but non lucratif légalement incorporés

ARTICLE 15 TAUX D'INTÉRÊT ET PÉNALITÉ SUR LES ARRÉRAGES

À compter du moment où les taxes deviennent exigibles, les soldes impayés portent intérêt au taux annuel de 8 %. Une pénalité de 5 % est aussi imposée sur les soldes impayés ;

ARTICLE 16 NOMBRE ET DATE DES VERSEMENTS

Le conseil municipal décrète que la taxe foncière et toutes les autres taxes ou compensations citées plus haut seront payables en **quatre (4) versements** égaux, le premier versement étant dû le 4 mars 2024, le second versement le 1^{er} mai 2024, le troisième versement le 2 juillet 2024 et le quatrième versement le 1^{er} octobre 2024. Pour bénéficier de ce droit, le débiteur doit recevoir un compte de taxes excédant 300 \$ pour l'unité d'évaluation en cause. Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, seul le montant du versement échu est alors exigible immédiatement.

Cependant, lors de l'émission d'un compte de taxes supplémentaires découlant d'une modification au rôle d'évaluation, le supplément à payer peut, s'il est supérieur à 300 \$, être payé au choix du débiteur en trois versements, le premier étant exigible le 30^e jour après l'expédition du

compte et le deuxième versement étant exigible 90 jours après le premier et le troisième versement étant exigible 90 jours après le deuxième, comme prévu à l'article 252 L.F.M.

ARTICLE 17 CHÈQUE RETOURNÉ

Tel que permis par l'article 962.1 du Code municipal, des frais d'administration de **20 \$** seront facturés au contribuable qui effectuera un paiement avec un chèque sans provision.

ARTICLE 18 COURRIER RECOMMANDÉ « VENTE POUR TAXES »

Des frais d'administration de **20 \$** sont exigés à tout propriétaire auquel une correspondance par courrier recommandé pour vente pour taxes est traitée.

ARTICLE 19 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur selon la Loi.

Adopté ce 15^e jour de janvier 2024.

James Johnston,
Maire
trésorière

Cindy Jones, DMA
Directrice générale et greffière-
trésorière

Fait et adopté par le Conseil Municipal de la Municipalité du Canton de Melbourne, ce 15^e jour du mois de janvier 2024.

Résolution pour transférer les intérêts du fonds de roulement au compte bancaire : 2024-01-15, 8 Sur proposition de la conseillère Audrey Morneau, appuyé par la conseillère Lois Miller, il est résolu à l'unanimité que le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à procéder au transfert des intérêts du fonds de roulement au montant de 2 009,71 \$ au compte bancaire.

Enquêtes sur les infrastructures publiques essentielles du Canada – données 2022 – diffusion de résultats statistiques confidentielle : 2024-01-15, 9 Sur proposition du conseiller Douglas Morrison, appuyé par la conseillère Audrey Morneau, il est résolu à l'unanimité que le Conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à signer le formulaire de consentement pour la diffusion de résultats statistiques confidentiels quant à l'enquête sur les infrastructures publiques essentielles du Canada; que ce consentement est valable que pour l'édition de l'enquête en cours, soit pour les données 2022.

Ajout d'une semaine de congé non récurrente pour le responsable de voirie en 2024 : 2024-01-15, 10 **Attendu que** le responsable de voirie a dû effectuer des heures supplémentaires exceptionnelles lors des différentes tempêtes de neige en novembre et décembre, et que l'une de ces occasions s'est déroulée pendant ses vacances;

Attendu que les heures supplémentaires travaillées s'élèvent à environ 40 h et que le responsable de voirie demande un congé au lieu d'un paiement supplémentaire;

Il est proposé par la conseillère Lois Miller, appuyé par le conseiller Jeff Garrett, et résolu unanimement par les membres du conseil d'autoriser une semaine de congé non récurrente pour le responsable de voirie en 2024 afin de le dédommager pour le temps et les efforts supplémentaires qu'il a consacrés lors des différentes tempêtes de neige en novembre et décembre.

Salaires pour les employés réguliers et saisonniers : 2024-01-15, 11 Sur proposition de la conseillère Lois Miller, appuyé par le conseiller Daniel Enright, il est résolu à l'unanimité que le salaire des employés

réguliers et saisonniers soit majoré en 2024, en fonction de l'indice des prix à la consommation (IPC Canada) pour le Québec; que cette majoration soit rétroactive au 1^{er} janvier.

Cotisation ADMQ 2024 : 2024-01-15, 12 Sur proposition du conseiller Daniel Enright, appuyé par la conseillère Audrey Morneau, il est résolu à l'unanimité d'approuver la dépense pour la cotisation 2024 à l'ADMQ, incluant l'assurance juridique, de la directrice générale selon les termes spécifiés sur le site internet de l'association.

Mauvaise créance – Cindy Boisvert – dossier SPAE220919601RM : 2024-01-15, 13 Il est proposé par le conseiller Jeff Garrett, appuyé par le conseiller Daniel Enright, et résolu à l'unanimité de radier la mauvaise créance de Cindy Boisvert pour l'évaluation de son chien, au montant de 337,51 \$, et ce en date du 13 décembre 2023.

Annulation des taxes de 2015 à 2020 impayés : 2024-01-15, 14 **Attendu que** l'article 985 du code municipal stipule que les arrérages de taxes municipales se prescrivent par trois ans;

Attendu que l'article 251 de la loi sur la fiscalité municipale stipule que le droit de recouvrer un montant se prescrit par trois ans à compter de l'exigibilité du montant;

Attendu que la municipalité n'a pas de façon de communiquer avec le propriétaire du matricule 1354-55-2681 ni le propriétaire du matricule 1057-63-0853;

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Douglas Morrison, appuyé par la conseillère Lois Miller et résolu à l'unanimité des conseillers que le total des taxes impayées, au montant de 12,60 \$ pour les années 2015 à 2020 et de 9,53 \$ d'intérêts, soient radiés au matricule 1354-55-2681; que le total des taxes impayées au montant de 359,66 \$ pour les années 2015 à 2020 et de 98,01 \$ d'intérêts soient radiés au matricule 1057-63-0853.

Therrien Couture Joli-Cœur S.E.N.C.R.L. – offre de service pour les dossiers à la cour municipale : 2024-01-15, 15 **Attendu que** le cabinet Therrien Couture Joli-Cœur S.E.N.C.R.L. a présenté à la Municipalité du Canton de Melbourne une offre de services professionnels pour les dossiers à la cour municipale;

Attendu que cette offre répond aux besoins de la Municipalité;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Audrey Morneau, appuyé par le conseiller Douglas Morrison et résolu à l'unanimité que la Municipalité du Canton de Melbourne accepte l'offre de services professionnels du cabinet Therrien Couture Joli-Coeur S.E.N.C.R.L. pour les dossiers à la cour municipale.

Infotech – achat de module « transmission électronique des T4-R1 par internet » : 2024-01-15, 16 Sur proposition du conseiller Douglas Morrison, appuyé par le conseiller Jeff Garrett, il est résolu à l'unanimité que la Municipalité procède à l'achat du module « transmission électronique des T4-R1 par internet » pour la somme de 500 \$ (plus taxes) de la compagnie Infotech.

Infotech – achat de module « dossier central » : 2024-01-15, 17 Sur proposition du conseiller Jeff Garrett, appuyé par la conseillère Lois Miller, il est résolu à l'unanimité que la Municipalité procède à l'achat du module « dossier central » pour 2 utilisateurs, et ce, pour la somme de 1 800 \$ (plus taxes) de la compagnie Infotech

Heritage – offre de service – terminal pour paiement direct : 2024-01-15 Le conseil ne donne pas de suite à cette offre de service.

JardinPro - offre de service – entretien paysager 2024 : 2024-01-15, 18 Sur proposition du conseiller Daniel Enright, appuyé par la conseillère

Lois Miller, il est résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de la compagnie JardinPro (7 670 \$ plus taxes) relativement à l'entretien saisonnier des aménagements, l'ouverture en début de saison, la plantation d'annuelles, le désherbage et la taille d'arbustes et la fermeture en fin de saison, et (1 200 \$ plus taxes) pour les jardinières et les annuelles tel que décrit dans l'offre de services en date du 30 novembre 2023.

Résolution acceptant un partage des coûts pour la réalisation des plans préliminaires et une estimation des coûts pour le projet de l'éclairage des terrains de soccer au RRHS : 2024-01-15, 19
Considérant la résolution 2023-11-06, 25 par laquelle la Municipalité du Canton de Melbourne s'engage à participer pour un maximum de 28 000 \$, à même le budget 2024, au projet d'éclairage des terrains de soccer pour la pratique de ce sport au Richmond Regional High School;

Considérant les résolutions adoptées par les municipalités de Cleveland, Richmond et Melbourne confirmant la volonté de chacune d'aller de l'avant avec la réalisation d'un projet d'éclairage de deux terrains de soccer au Richmond Regional High School;

Considérant que la Municipalité de Cleveland a demandé une soumission pour la réalisation des plans préliminaires, les plans et devis ainsi que l'estimé des coûts, préparé par IME Experts-conseils inc., pour un montant maximal de 12 100 \$, taxes en sus;

Considérant que la Municipalité du Canton de Cleveland peut mettre fin au mandat à la fin de n'importe laquelle des étapes sans pénalités ni obligation de payer les étapes subséquentes;

Considérant que les coûts pour la réalisation de ce mandat seront partagés entre les municipalités de Cleveland, Melbourne et Richmond;

Considérant que toutes aides financières, subventions, commandites ou dons seront déduits de la contribution des municipalités au prorata de leur apport financier à la réalisation du projet;

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Daniel Enright, appuyé par la conseillère Audrey Morneau et résolu unanimement par les membres du conseil présent que la Municipalité du Canton de Melbourne s'engage à défrayer sa part des coûts (au prorata de la population des trois municipalités) à la Municipalité du Canton de Cleveland pour la réalisation des plans et devis, pour la soumission ainsi que les plans préliminaires, la surveillance de chantier, la revue des documents contractuels et les allocations de changements pour un total maximum de 12 100 \$, taxes en sus, attendu que chacun des mandats est octroyé individuellement.

Demande de contribution financière – Comité Cœurs Villageois de Richmond – carte touristique : 2024-01-15 Le conseil ne donne pas suite à cette demande et une lettre sera envoyée au comité.

Demande de contribution financière – Village de Kingsbury – projet de terrain de jeu : 2024-01-15 Le conseil ne donne pas suite à cette demande et une lettre sera envoyée à la municipalité.

Médaille du Lieutenant-gouverneur du Québec : 2024-01-15, 20
Considérant que le Bureau du Lieutenant-Gouverneur a un programme de Distinction honorifique, offrant une médaille du Lieutenant-Gouverneur aux aînés;

Considérant que la Municipalité du Canton de Melbourne est dotée de plusieurs aînés répondant à des critères spécifiques tels que: être résident permanent du Québec, être âgé de 65 ans ou plus, et avoir eu par son action bénévole une influence positive dans la communauté;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Daniel Enright, appuyé par la conseillère Lois Miller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents de soumettre la candidature de Madame Hélène Geoffrion comme médaillée du Lieutenant-Gouverneur aux aînés.

Calendriers 2025 : 2024-01-15, 21 **Considérant** le succès et les commentaires positifs concernant le calendrier produit par la municipalité;

Il est proposé par le conseiller Daniel Enright, appuyé par le conseiller Douglas Morrison et résolu à l'unanimité que le conseil autorise la publication d'un autre calendrier pour 2025; que les citoyens seront invités à soumettre des photos prises dans la municipalité; que les citoyens seront informés de la qualité des photos demandées par l'imprimeur; que le comité de sélection sera composé des conseillers Miller, Morneau et Garrett.

Don et publicités : 2024-01-15, 22 Sur proposition du conseiller Daniel Enright, appuyé par la conseillère Lois Miller, il est résolu par les conseillers présents d'autoriser les dépenses suivantes en dons aux organismes à but non lucratif et en publicités:

Club de patinage artistique	100 \$
Salon de Patrimoine de Cleveland	100 \$
Club Holstein de Richmond	100 \$

Déneigement – chemin Lucas : 2024-01-15, 23 Sur proposition du conseiller Douglas Morrison, appuyé par le conseiller Jeff Garrett, il est résolu d'accepter l'offre de Monsieur Jean Lépine pour le déneigement 2023-2024 du chemin Lucas selon son offre datée du 15 décembre 2023.

Renouvellement du contrat pour le déneigement de la route 243 avec le MTQ : 2024-01-15, 24 **Attendu que** le contrat de déneigement numéro 9009-19-4921 avec le Ministère des Transports pour le déneigement de la route 243, sis entre les limites de la Ville de Richmond et le viaduc de l'autoroute 55, en est à sa dernière année.

Sur proposition du conseiller Jeff Garrett, appuyé par le conseiller Douglas Morrison, il est résolu à l'unanimité :

Que le conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne demande une offre pour un nouveau contrat de l'entretien de la partie de la route 243 sis entre les limites de la Ville de Richmond et le viaduc de l'autoroute 55, du Ministère des Transports du Québec.

Appel d'offres concernant le remplacement d'un ponceau sur le chemin Valley : 2024-01-15, 25 Sur proposition de la conseillère Audrey Morneau appuyé par le conseiller Daniel Enright, il est résolu à l'unanimité par les conseillers présents d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à publier un appel d'offres dans le journal « l'Étincelle » et sur le site internet www.seao.ca concernant le remplacement d'un ponceau sur le chemin Valley.

Offre de service professionnelle – surveillance des travaux – remplacement d'un ponceau sur le chemin Valley : 2024-01-15, 26 **Attendu que** la Municipalité du Canton de Melbourne prévoit faire les travaux de remplacement d'un ponceau sur le chemin Valley en 2024;

Il est proposé par le conseiller Jeff Garrett, appuyé par le conseiller Doug Morrison, et résolu à l'unanimité par les conseillers présents d'autoriser une demande à la *Fédération québécoise des municipalités – Ingénierie et infrastructures* pour une offre de service relative à la surveillance des travaux pour le remplacement d'un ponceau sur le chemin Valley.

Offre de service professionnelle – préparation des plans et devis – réfection d'une partie du chemin Burrill : 2024-01-15, 27 **Attendu**

que la Municipalité du Canton de Melbourne avait demandé une offre de service relative à l'élaboration des plans et devis pour une première phase de travaux d'amélioration sur le chemin Burrill consistant à changer un ponceau et à paver une section d'environ 550 mètres;

Sur proposition du conseiller Daniel Enright, appuyé par la conseillère Audrey Morneau, il est résolu à l'unanimité que le Conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne accepte l'offre de la Direction de l'ingénierie et infrastructures de la FQM relative au service professionnel dans le cadre des travaux d'amélioration sur le chemin Burrill, et ce, selon les termes d'une offre déposée en date du 11 janvier 2024.

Service de Sécurité Incendie de la région de Richmond - calendrier des rencontres 2024 : 2024-01-15 La directrice générale et greffière-trésorière a présenté le calendrier 2024 des réunions du comité du Service de sécurité incendie de la région de Richmond (SSIRR).

Factures : 2024-01-15, 28 **Attendu que** la directrice générale et greffière-trésorière a remis une copie de la liste des comptes à payer (montant : 147 455,27 \$) et des chèques émis (montant : 51 263,46 \$) à chacun des membres du conseil;

Il est proposé par le conseiller Douglas Morrison, appuyé par le conseiller Daniel Enright que les comptes à payer et les chèques émis selon les listes transmises à chacun des membres du conseil soient acceptées et/ou payées.

Varia : 2024-01-15 Aucun point à discuter.

Levée de la séance : 2024-01-15, 29 Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance ayant fait l'objet de discussions et de résolutions, le cas échéant, il est proposé par le conseiller Jeff Garrett que la séance soit levée à 21 h 30. La prochaine séance ordinaire se tiendra le lundi 5 février 2024.

Daniel Enright
Maire suppléant

Cindy Jones
Directrice générale et greffière-trésorière

APPROBATION DES RÉOLUTIONS

Je, Daniel Enright, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

À Canton de Melbourne ce 16^e jour du mois de janvier de l'an deux mille vingt-quatre.

Daniel Enright
Maire suppléant